République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 23 mai 2017 - N°6

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric MOUTAFIS, Maire.

Étaient présents : LANGLADE Max (2ème adjoint), BOULAI Patrick, Mme PIARD Carole, DUMAS Marie-Pierre, BOUCHON David, BOUCHON Gautier
Absent excusé : néant

Le secrétaire de séance était Mme DUMAS Marie-Pierre

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il a proposé de rajouter deux points à l'ordre du jour : création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, vente et bornage du terrain rue du Château.
Voté à l'unanimité

1- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
Voté à l'unanimité.

2- Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) : Avis du Conseil Municipal
Par arrêté préfectoral du 30 mai 2016, la révision du Plan de Prévention des Risques inondation sur le territoire de Montfaucon a été prescrite. La procédure de son élaboration a atteint la phase de la consultation. Dans ce cadre, l'avis du conseil municipal sur le projet de PPRi est demandé.
Voté à l'unanimité.

3- Adhésion au Syndicat pour l'Aménagement du Ste du Lycée Jean Vilar
Le retrait de la commune de Montfaucon de ce syndicat a une contrepartie financière de 218 430.00 € pour la commune. Il est nécessaire de demander le retrait de la délibération 03/2017 du 26 janvier 2017 et de confirmer l'adhésion de la commune à ce syndicat.
Voté à l'unanimité.

4- Adhésion au SI du CES de ROQUEMAURE
Idem point 2. Retrait de la délibération 02/2017 du 26 janvier 2017 et adhésion de la commune à ce syndicat.
Voté à l'unanimité.

5- Indemnité représentative de logement (IRL) 2016
Lorsque la commune n'est pas en mesure de proposer un logement à l'instituteur, celui-ci perçoit, en compensation, une indemnité représentative de logement (IRL). Cette indemnité est versée par le CNFPT. Le versement du CNFPT, étant plafonné, le complément annuel est versé par la commune. Il est proposé par le sous-préfet du Vigan de reconduire le montant de l'année 2015, soit 702.00 €.
Voté à l'unanimité.

6- Local ancien bureau de poste : bail commercial précaire
Monsieur BOURGEOIS Laurent occupera le local sis 1 place du 11 novembre, ancien bureau de poste, à compter du 1er juin 2017, pour un loyer de 264.00 €, charges non comprises. Le bail commercial précaire est un bail de courte durée 6 mois, renouvelable, ne pouvant excéder 24 mois.
Voté à l'unanimité.

7- Création de poste : adjoint technique territorial à temps non complet
Un contrat aidé d'un agent de la commune prend fin le 31 mai 2017 et n'est plus renouvelable. Il lui sera proposé un contrat à durée déterminée de 1 an pour personnel handicapé à compter du 1er juin 2017. Ce contrat pourra aboutir à une titularisation à son terme. Il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures.
Voté à l'unanimité.

8- Vente et bornage terrain rue du Château
Mme RAVERDY et Monsieur LAMOURET sont acquéreurs de la parcelle communale section A numéro de parcelle 892, d'une contenance de 248 m². Il convient de procéder au bornage de ce terrain.
Voté à l'unanimité.

9- Questions diverses

- Projet Éducatif Territorial 2017/2018

Le PEDT de la commune, adopté en juin 2014, avait une durée de 3 années scolaires, il n'est plus renouvelable. Il faut représenter un PEDT pour l'année scolaire 2017/2018. En concertation avec les directrices, il a été convenu que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seraient reconduits le vendredi après-midi de 14h à 17h. Cependant, si une ordonnance ou un décret du nouveau gouvernement donnait la possibilité de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, la commune et les directrices opteraient pour cette solution.
Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,
Madame DUMAS Marie-Pierre

Monsieur le Maire,
MOUTAFIS Éric

MAIRIE DE MONTFAUCON (Gard)